



ARRÊTÉ

n°2351 du 15/12/2023

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 057-215700766-20231215-2351_2023-AR

Portant réglementation de la circulation et du stationnement dans le cadre des travaux rue Roger Leick (voir plan ci-joint)

Le Maire de Beyren-lès-Sierck,

VU les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8 ;

VU les articles du Code de la route concernant le stationnement interdit (art. R 417-10), et l'enlèvement des véhicules (art. R325-12 et suivants) ;

VU la demande du 08 décembre 2023 de Monsieur OSMAN CALICI de la Société BATI-REVE sise 140 Grand Rue, 57190 FLORANGE ;

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du mardi 02 janvier 2024 au vendredi 16 février 2024 inclus,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur la chaussée,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}

Dans le cadre des travaux de la Société BATI-REVE sise 140 Grand Rue, 57190 FLORANGE, un empiètement sur chaussée sera effectué rue Roger Leick (voir plan ci-joint), du mardi 02 janvier 2024 au vendredi 16 février 2024 inclus ;

ARTICLE 2

Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit au niveau du 14 rue Roger Leick, du mardi 02 janvier 2024 au vendredi 16 février 2024 inclus ;

ARTICLE 5

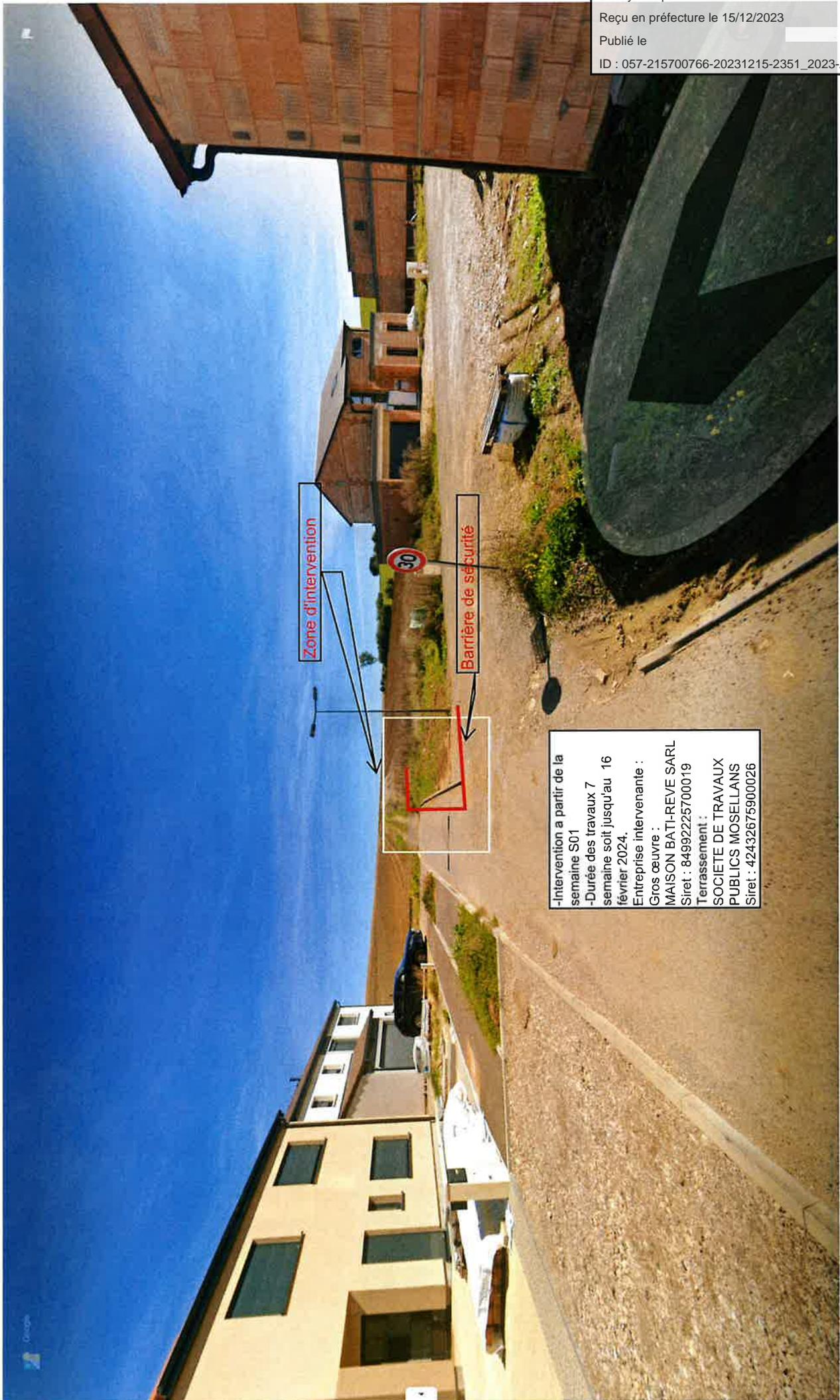
Pendant cette période, à l'approche du chantier, sur le chantier lui-même, la signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et retirée par l'entreprise chargée des travaux, au niveau du 14 rue Roger Leick, du mardi 02 janvier 2024 au vendredi 16 février 2024 inclus avec une emprise des barrières de sécurité de maximum 50cm ;

ARTICLE 6

Madame la Commandante de Gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beyren-lès-Sierck, le 15 décembre 2023

Le Maire, Philippe GAILLOT



-Intervention a partir de la
semaine S01
-Durée des travaux 7
semaine soit jusqu'au 16
février 2024.
Entreprise intervenante :
Gros œuvre :
MAISON BATI-REVE SARL
Siret : 84992225700019
Terrassement :
SOCIETE DE TRAVAUX
PUBLICS MOSELLANS
Siret : 42432675900026